

# BALO

## BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



**PREMIER  
MINISTRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction de l'information  
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

[www.dila.premier-ministre.gouv.fr](http://www.dila.premier-ministre.gouv.fr)

[www.journal-officiel.gouv.fr](http://www.journal-officiel.gouv.fr)

### **Avis de convocation / avis de réunion**

**NICOX SA**

Société anonyme au capital social de 50 299 694 euros  
Siège social : Sundesk Sophia Antipolis, Emerald Square, rue Evariste Galois, 06410 Biot  
403 942 642 R.C.S. Antibes

**COMPLEMENT A L'AVIS DE SECONDE CONVOCATION**

En complément de l'avis de seconde convocation publié au Bulletin des Annonces légales n°50 du 24 avril 2024 (n° 2401049), Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société Nicox sont informés qu'aux termes d'une seconde ordonnance du Président du Tribunal de Commerce d'Antibes en date du 25 avril 2024, la SCP EZAVIN-THOMAS, prise en la personne de Maître Nathalie Thomas, a été désignée pour remplacer la SELARL XAVIER HUERTAS & ASSOCIES, prise en la personne de Maître Xavier Huertas, en qualité de mandataire ad'hoc chargé de représenter les actionnaires défaillants à l'occasion de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire convoquée le 6 mai 2024 sur seconde convocation.

La mission dévolue au mandataire ad'hoc, telle que prévue par l'ordonnance initiale du Président du Tribunal de Commerce d'Antibes en date du 18 avril 2024, reste inchangée.

**Le Conseil d'administration**